

SERVICE SOCIAL

en faveur des

PERSONNELS

de l'Éducation nationale

*Une équipe d'assistants
sociaux du travail*
ACADÉMIE DE BORDEAUX

ECOUTER

INFORMER

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

ACADÉMIE DE BORDEAUX

www.ac-bordeaux.fr

UN OBJECTIF QUOTIDIEN

Préserver le bien-être au travail
de TOUS les personnels titulaires et contractuels

Pour s'intégrer et s'épanouir dans son travail, concilier vie professionnelle et vie personnelle en dépit des difficultés rencontrées

L'assistant social accompagne les étapes de la vie professionnelle et de la vie privée : il écoute, informe et appuie les personnels dans les démarches envisagées.

Il intervient sur demande et avec l'accord de l'agent lors de :

- L'accueil (embauche, mutation)
- La prise d'un congé maladie, maternité, parental
- La survenue d'un accident, d'une maladie ou d'un handicap
- La rencontre de difficultés sur le poste de travail, la mise en place d'un projet d'adaptation, de reclassement, de réorientation professionnelle ou de disponibilité...
- La démission, le licenciement
- Le départ à la retraite
- D'évolutions de la vie privée et/ou familiale (informations sur les droits)
- D'un accompagnement budgétaire en lien avec les Conseillers en Economie Sociale et Familiale



L'intervention de l'assistant social est personnalisée pour chaque agent. Elle va de la communication d'une information ponctuelle, jusqu'à l'accompagnement nécessaire à l'aboutissement d'un projet.

Agir dans le respect de la vie privée

L'assistant social est soumis au secret professionnel (*article 411 du code de l'action sociale et de la famille, articles 226.13 et 226.14 du code pénal*). Il ne peut transmettre une information à un tiers qu'avec l'accord de la personne concernée.

UNE EXPERTISE

au service des établissements scolaires

Les assistants sociaux en faveur des personnels, diplômés d'Etat, reçoivent une formation spécifique qui prend en compte l'évolution du monde de l'éducation.

Des interventions adaptées

Sous forme d'entretiens individuels et / ou d'actions collectives :

- Avec un projet de service en lien avec le projet académique
- Avec l'offre de dispositifs spécifiques de maintien dans l'emploi ou de reconversion en lien avec la médecine de prévention
- Lors de situations de crise, d'événements traumatisants ...
- Des actions de prévention au sein des CHSCT, CHS, des établissements scolaires et des services déconcentrés
- Avec, au besoin, une continuité d'accompagnement et un relais social assuré en cas de mobilité

Une expertise active

- L'assistant social favorise l'échange des savoirs et des expériences à travers des groupes de travail réguliers et des réunions
- Il assure une veille sur l'évolution de la législation et la connaissance des organismes sociaux pouvant apporter des réponses adaptées aux situations des agents

Une démarche de partenariat

- Partenariat avec les acteurs de l'institution tout en respectant la fonction de chacun et l'éthique due à l'utilisateur
- Le SSP travaille en réseau avec les organismes extérieurs



VOLET DEPARTEMENTAL

*Une équipe d'assistants sociaux
au service de tous les personnels
et de tous les établissements
scolaires du premier et second
degré, du public et du privé.*



DSDEN 33

30 Cours de Luze, 33060 BORDEAUX

05 56 56 36 00

ce.ia33-socialpers@ac-bordeaux.fr

DSDEN 40

5 avenue Antoine Dufau, 40000 MONT DE MARSAN

05 58 05 66 66

DSDEN 24

20 rue Alfred de Musset, 24016 PERIGUEUX

05 53 02 84 84

DSDEN 47

23 rue Laurent Goumy, 47916 AGEN

05 53 67 70 00

DSDEN 64

2 Place d'Espagne, 64000 PAU

05 59 82 22 00

www.ac-bordeaux.fr

académie
Bordeaux

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ÉPARGNE

